

Outil d'aide à la réalisation d'un sevrage alcoolique ambulatoire

Réalisé pour les professionnels de santé, il vise à vous aider dans la prescription et le suivi des sevrages alcooliques en ambulatoire. Il prévoit la possibilité, pour les médecins prescripteurs de s'appuyer, pour certains patients, sur des infirmiers libéraux.

**Cet outil a été élaboré par les référents
du Réseau des Intervenants en Addictologie de la Mayenne.**

ALLARD-VERRON Laurence, Infirmière IRSA

BELLIARD Christophe, Médecin généraliste et médecin attaché
CSAPA 53 Mayenne

BOUTIER Jean-Louis, Pharmacien, Pharmacie La Trémoille Laval

DESJOBERT Jacques, Pharmacien, Pharmacie Château-Gontier

GOUFFAULT Jean-Paul, Médecin généraliste et médecin attaché
CSAPA Laval

HARAF Danièle, Praticien hospitalier CH Laval et chef de service
CSAPA 53

LE BLEVEC Yannick, Médecin alcoologue Centre de soins La
Bréhonnière

LE BOULANGER David, Praticien Hospitalier au CH Haut-Anjou et
médecin CSAPA 53 Château-Gontier

LIGUINE Laurent, Médecin généraliste et médecin attaché
CSAPA 53 Laval et ELSA CHNM

MONSALLIER Gilles, Coordinateur Alcool Assistance 53

ROBERT Charles, Infirmier ELSA CHNM

TRICOT Serge, Pharmacien, Pharmacie Bourbon Pré-en-Pail

PROTOCOLE DE SEVRAGE ALCOOLIQUE EN AMBULATOIRE

Objet : **Sevrage d'une dépendance physique à l'alcool**

Personnes concernées : Patients ayant une dépendance physique à l'alcool, dont les signes cliniques sont :

- La tolérance (augmentation des doses pour obtenir le même effet)
- **Les signes de manque à l'arrêt de l'alcool (voir tableau signes de gravité)**
- Le besoin irrésistible de boire de l'alcool (craving)

Professionnels concernés : Médecins et infirmiers libéraux

Documents utilisés pour l'élaboration :

- Conférence de consensus 1999, Société Française d'alcoologie, objectifs – indications et modalités de sevrage du patient alcoolo-dépendant
- Protocole élaboré par le Centre Hospitalier de Laval et le Centre Hospitalier du Haut Anjou
- Protocole élaboré par le réseau Ville Hôpital Lille addictions
- Protocole de sevrage alcoolique du rézo addiction 41
- Protocole ADAMEL

Contre-indications à un sevrage ambulatoire :

- Addictologiques :
 - o Dépendance aux benzodiazépines
 - o Echec d'un sevrage ambulatoire
- Somatiques :
 - o Antécédents de crises convulsives ou de delirium tremens
 - o Pathologie somatique grave, insuffisance hépato cellulaire, insuffisance rénale chronique, insuffisance cardio pulmonaire) pouvant décompenser au moment du sevrage (bilan biologique récent nécessaire)
- Psychiatriques :
 - o Syndrome dépressif grave
 - o Affection psychiatrique connue évolutive
- Sociales :
 - o Isolement familial
 - o Désocialisation
- Grossesse : Le sevrage institutionnel chez une femme enceinte permet une prise en charge multidisciplinaire (obstétricien, addictologue, pédiatre, assistant de service social...) et une meilleure prévention de l'accident de sevrage, délétère pour le fœtus.

Modalités du sevrage ambulatoire :

- **Pas de sevrage en urgence**
 - Bien choisir la période pour ne pas mettre le patient en échec
 - Bien choisir la période pour le médecin qui doit être joignable : évaluation au minimum téléphonique à J 2 et revoir le patient à J 8
- **Education thérapeutique du patient et de l'entourage** (voir fiches à remettre en annexe)
 - Connaissance des signes de manque et des risques
 - Connaissance de l'effet des médicaments
 - Nécessité d'une alliance thérapeutique
- **Pas d'activité dangereuse pendant le sevrage**
 - Prescription d'un arrêt de travail de 10 jours
 - Pas de conduite automobile
 - Pas d'utilisation d'engins dangereux
- **Hydratation**
 - Arrêt des consommations d'alcool,
 - 2 litres de boissons non alcoolisées par jour, mais pas d'hyperhydratation afin d'éviter l'hyponatrémie responsable de convulsions. Boire à sa soif.

Médicaments du sevrage :

- **BEVITINE (Vitamine B1)** : 1cp le matin, 1cp le midi et 1cp le soir, car grande prévalence des déficits en vitamines B chez les patients alcoolos dépendants
- **Benzodiazépines :**
 - DIAZEPAM (Valium) 5 ou 10 mg
 - Ou OXAZEPAM (Séresta¹) (absence de métabolisme hépatique) 10 mg ou 50
 - 10 mg de Valium = 30 mg de Séresta
 - Posologie dégressive
 - Exemples de prescription à adapter en fonction de la clinique et de la tolérance :
 - Valium 10 : 5 cps le premier jour avec diminution progressive jusqu'à l'arrêt au bout de 7 jours pour éviter l'installation d'une dépendance
 - Séresta 50 : 1/2-1/2-1 avec diminution de ½ cp tous les 2 jours

Prescription d'une surveillance IDE :

- Mesurer le **score de CUSHMAN** (voir fiche de suivi)
- S'enquérir du nombre de comprimés pris
- Rechercher les effets secondaires gênants du traitement (voir fiche de suivi)
- Evaluation 2 fois par jour les 3 premiers jours puis une fois par jour
- Réévaluation médicale téléphonique systématique au 2^o jour, puis en fonction de l'évolution du score : prendre un avis pour réajuster la posologie si le score de CUSHMAN est supérieur à 6

▪ ¹ Il s'agit du traitement utilisé en milieu institutionnel si grossesse, insuffisance hépatocellulaire, insuffisance respiratoire ou âge > 60 ans.

INFORMATIONS DONNEES AUX PATIENTS

- Mme, M., vous avez pris la décision de vous soigner car vous avez conscience que l'alcool est devenu un problème dans votre vie quotidienne.
- Le sevrage ambulatoire vous a été proposé car vous présentez une dépendance physique à l'alcool, c'est-à-dire une impossibilité de vous passer de l'alcool sans que des signes de manque apparaissent.
- De plus, vous avez remarqué une augmentation progressive de vos consommations pour calmer ce manque.
- Les signes principaux que vous présentez à l'arrêt de l'alcool sont :
 - . des sueurs importantes,
 - . des tremblements,
 - . des angoisses,
 - . de l'insomnie.
- Le but du traitement médicamenteux qui vous a été prescrit est de diminuer fortement ces signes et donc d'empêcher la prise d'alcool pour les calmer.
- Par ailleurs le traitement comporte aussi les vitamines dont vous manquez du fait de vos alcoolisations et qui vont protéger votre cerveau au cours du sevrage.

Déroulement du sevrage

« C'est vous qui fixez cette date » en accord avec votre médecin

- Durée du sevrage : 7 jours
- Du fait du traitement qui peut occasionner une somnolence, il est préférable de rester à domicile pour éviter des chutes ; la conduite de véhicule est proscrite ainsi que la pratique d'activités dangereuses (bricolage avec outils dangereux, échelle...)
- Tout ceci n'est pas compatible avec une activité professionnelle
- Vous devez boire 2 l/j de boissons non alcoolisées par jour (eau, eau gazeuse, tisanes, potages...)
- Ne pas reprendre d'alcool au cours du sevrage ; si c'était le cas, contacter le médecin ou l'infirmier(e) afin d'avoir une conduite à tenir
- Pour toute question ou problème contacter :
 - . le médecin > téléphone :
 - . ou l'infirmier > téléphone :



En cas d'urgence appeler le 15 (possibilité de convulsion)

INFORMATIONS DONNEES A L'ENTOURAGE (DONNEE AVEC L'ACCORD DU PATIENT)

- Mme, M., un proche a pris la décision d'effectuer un sevrage dans le cadre de son problème d'alcool.
- Il a été décidé avec lui de le réaliser en ambulatoire, c'est-à-dire au domicile.
- Ce sevrage lui a été proposé car il présente une dépendance physique à l'alcool, donc une impossibilité de s'en passer sans avoir des signes de manque :

Angoisse,
Tremblements,
Sueurs,
Insomnies.

- Le traitement prescrit permettra une forte atténuation de ces signes mais favorise une somnolence, ce qui est incompatible avec une activité professionnelle et la conduite d'un véhicule ou la pratique d'activités dangereuses.

Déroulement du sevrage

- Le sevrage dure environ 7 jours.
- Au cours de cette période votre proche doit :
 - . S'hydrater avec environ 2 litres de boissons non alcoolisées
 - . Eviter l'alcoolisation pendant cette période et donc ne pas prévoir d'événement à risque (telle que sortie ou invitation festive à la maison)

Il est important

- de ne pas boire d'alcool devant lui,
- de l'encourager,
- de le soutenir,

dans sa décision et de valoriser son changement de comportement.

- Pour toute question ou problème contacter :
 - . le médecin > téléphone :
 - . ou l'infirmier > téléphone :



En cas d'urgence appeler le 15 (possibilité de convulsion)

Fiche de suivi infirmier du sevrage ambulatoire de :

Nom du médecin et téléphone :

Rechercher le nombre de comprimés pris, les signes de manque avec le score de CUSHMAN, évaluer l'hydratation, rechercher les effets secondaires des traitements institués. **Avis médical à demander dès que le score de CUSHMAN est > 6.**

Score de CUSHMAN

	0	1	2	3
Pouls (battements / min)	Moins de 80	De 81 à 100	De 101 à 120	Plus de 120
PA systolique				
. De 18 à 30 ans	Moins de 125	De 126 à 135	De 136 à 145	Plus de 145
. De 31 à 50 ans	Moins de 135	De 136 à 145	De 146 à 155	Plus de 155
. Plus de 50 ans	Moins de 145	De 146 à 155	De 156 à 165	Plus de 165
Fréquence respiratoire	Moins de 16	De 16 à 25	De 26 à 35	Plus de 35
Tremblements	0	De la main en extension	Tout le membre supérieur	Généralisés
Sueurs	0	Paumes	Paumes et front	Généralisées
Agitation	0	Discrète	Généralisée et contrôlable	Généralisée et incontrôlable
Troubles sensoriels	0	Gêne par bruit ou lumière, prurit	Hallucinations critiquées	Hallucinations non critiquées
TOTAL				

Hydratation en volume (Nombre de verre)	
Anxiété Echelle de 0 à 10	
Douleur Echelle de 0 à 10	

	Nombre de cps de benzodiazépines	Score de CUSHMAN	Commentaires et consignes
J 1 Matin			
J 1 Après Midi			
J 2 Matin (Appel systématique de l'IDE au médecin)			
J 2 Après Midi			
J 3 Matin			
J 3 Après midi			
J 4			
J 5			
J 6			
J 7			

INFORMATIONS SUR LE SUIVI INFIRMIER > AU COURS DU SEVRAGE, IL FAUT EVALUER :

L'hydratation

La reprise des alcoolisations : si c'était le cas il faut proposer un rendez-vous rapide et signaler d'arrêter le sevrage

Les signes de manque :

- transpiration,
- tremblements des mains,
- insomnies,
- nausées ou vomissements,
- hallucinations ou illusions transitoires visuelles, tactiles ou auditives,
- agitation psychomotrice,
- anxiété.

Les effets secondaires des médicaments prescrits :

- VITAMINE B1 : prurit, éruption cutanée
- BENZODIAZEPINES : trouble du comportement inhabituel et dangereux pour le patient et/ou l'entourage nécessitant l'arrêt du sevrage, amnésie antérograde, confusion, somnolence, trouble de l'équilibre à signaler au médecin pour réévaluer la posologie.